



# Exclure les services financiers du TTIP ?

Comprendre la Finance // Dossier n°2



## Finance Watch

Pour une finance  
au service de la société

**Changer la finance !** – Une campagne de Finance Watch



**REMETTRE LA SOCIÉTÉ  
AUX COMMANDES**



**RÉDUIRE LA TAILLE  
DES BANQUES**



**ARRÊTER DE  
SUBVENTIONNER  
LA SPÉCULATION**



**ENCOURAGER  
L'INVESTISSEMENT  
DURABLE**



« Les entreprises vont bien entendu s'entendre sur le fait que moins de réglementations serait bon pour leurs profits. Les négociateurs des accords commerciaux pourraient bien en être persuadés aussi, et croire en les effets positifs de ces accords sur le commerce. Mais il y aura des perdants, et c'est le reste d'entre nous. »

**Joseph E. Stiglitz,  
Blog du New York Times,  
15 mars 2014**



© Finance Watch, octobre 2014

Tous droits réservés. Le contenu de ce document peut être utilisé et reproduit sans autorisation à condition que la signification initiale et le contexte ne soient pas altérés. Lorsqu'un tiers est titulaire d'un copyright, l'autorisation doit être recherchée directement auprès de ce tiers. Pour toute demande concernant ce document, merci d'envoyer un email à [contact@finance-watch.org](mailto:contact@finance-watch.org).

Finance Watch a reçu des fonds de l'Union Européenne pour réaliser un programme de travail. Ce financement ne constitue toutefois en rien une approbation implicite des travaux de Finance Watch, qui est seul responsable de ses opinions et prises de positions.



Images : © European Union 2012 EP (couverture), © World Trade Organisation (p. 4), © Michael Goodwin/Dan E. Burr. (p. 5, 10, 12), © Attac Germany (p. 5), © re:publica (p. 6), © SOMO (p. 7), © Michael S. Barr (p. 9), © TNI/UNCTAD (p. 10) © BIS (p. 11)



## Exclure les services financiers du TTIP ?

Ce dossier multimédia vous donne des informations clés pour comprendre le Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (plus connu sous son nom anglais : Transatlantic Trade and Investment Partnership ou TTIP) en cours de négociation entre les Etats-Unis et l'UE.

La première partie de ce dossier, intitulée « Le b.a.-ba », vous donne des informations générales sur les accords commerciaux et leurs récentes évolutions, ainsi que des explications plus spécifiques concernant différents aspects du TTIP, dont par exemple la définition de termes comme « règles d'accès au marché ».

La seconde partie, « Débat », explique pourquoi le TTIP est si important pour Finance Watch. Nous nous concentrerons sur la question de l'inclusion des services financiers dans le TTIP.

**Nous sommes d'avis qu'une telle inclusion risque de limiter la capacité des Etats Membres et de l'UE à réglementer la finance, un risque de frilosité réglementaire lié notamment au fait que des réglementations pourraient être contestées par des investisseurs étrangers au détriment des citoyens et des contribuables. Inclure les services financiers dans le TTIP risque aussi de conduire à une libéralisation accrue de la finance avec les risques que l'on connaît, ainsi qu'à une croissance accrue du secteur financier. Nous avons très peu progressé en matière de réglementation financière depuis le début de la crise et nous ne pouvons nous permettre de risquer encore un affaiblissement des règles.**

N'hésitez pas à partager ces informations et à nous soutenir en faisant entendre votre voix !

## Contenu

<b>PARTIE 1 : Le b.a.-ba</b>	<b>4</b>
<b>Qu'est-ce qu'un accord commercial ?</b>	4
<b>Quel est l'objectif du TTIP ?</b>	5
Encadré : Le méli-mélo du TTIP	
Encadré : Des retombées positives exagérées ?	
<b>Le TTIP et les services financiers</b>	7
Encadré : Mais qu'est-ce que le commerce en matière de services financiers ?	
<b>L'accès aux marchés – une question de libéralisation</b>	8
Encadré : Monsieur Jargon répond : Que sont les « règles d'accès au marché » ?	
<b>Un cadre de coopération en matière de réglementation</b>	9
Encadré : Faites la connaissance de TISA, le grand frère de TTIP !	
<b>La protection des investisseurs et le mécanisme de règlement des différends</b>	10
<b>PARTIE 2 : Le débat et la position de Finance Watch</b>	<b>11</b>
<b>Faut-il vraiment libéraliser la finance encore davantage ?</b>	11
<b>« Vous ne combattrez pas la peur par les ténèbres »</b>	12
<b>Démystifier les affirmations du lobby financier</b>	13
<b>Qu'en pense Finance Watch ?</b>	14
Encadré : Finance Watch s'exprime lors d'une audition au Parlement européen	
<b>Vous voulez agir ? Informez-vous ! Impliquez-vous !</b>	15



# PARTIE 1 : LE B.A.-BA

## Qu'est-ce qu'un accord commercial ?

De manière générale, les accords commerciaux ont pour but de stimuler les échanges entre deux (ou plus) pays, en établissant des règles qui facilitent le commerce entre ces pays. Il peut être facilité principalement via deux mécanismes :

- L'abaissement ou la suppression **des barrières tarifaires** au commerce, qui sont une sorte de taxe sur les produits et services entrant dans un pays. De cette façon les pays concernés peuvent commercer en payant moins de ces taxes.
- L'abaissement ou la suppression **des barrières non-tarifaires (BNT)** au commerce, qui sont des règles, des normes et tous autres types de barrières au libre-échange hors barrières tarifaires. Par exemple, les interdictions d'importations et les normes sanitaires sont considérées comme des barrières non-tarifaires au commerce.

Integration level	Type of PTA	Features	Example
SHALLOW INTEGRATION ↓ DEEP INTEGRATION	Free trade agreement (FTA)	Members liberalize internal trade but retain their independent external tariffs	US-Israeli FTA
	FTA+	An FTA that in addition harmonizes some beyond the border standards (e.g. environmental standards)	NAFTA
	Customs Union (CU)	Members liberalize trade within the union and adopt common external tariffs against the rest of the world	SACU
	Common Market	Establishment of the free movement of all factors of production within the PTA, including labour and capital	EU
	Monetary Union	Establishment of a common currency and completely integrated monetary and exchange rate policy	Euro Area
	Fiscal Union	Establishment of a common fiscal policy	US

Note: The depth of integration of PTAs might overlap across types of agreements in certain circumstances.

Source : [The WTO and preferential trade agreements: From co-existence to coherence](#), OMC, p. 110.

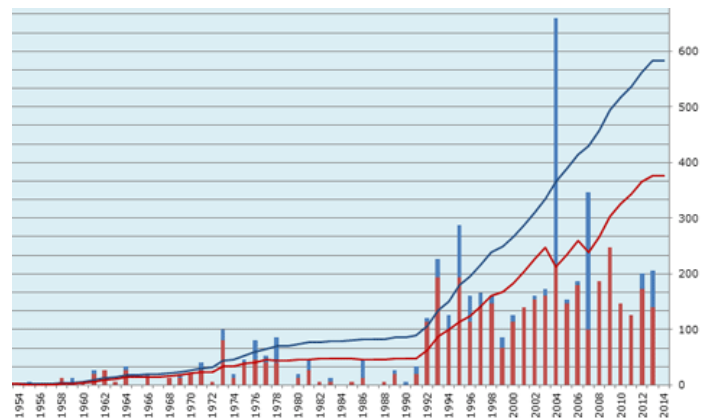
Les pays signataires de tels accords commerciaux établissent parfois des tarifs extérieurs communs envers les autres pays : l'Union Européenne est l'exemple classique, avec son marché commun et ses tarifs douaniers communs décidés au niveau européen.

Aujourd'hui, il existe **différents types d'accords commerciaux** avec des variantes quant à leur profondeur d'intégration et leur portée (accord bilatéral, multilatéral ...), comme on peut le voir dans le tableau. Le TTIP appartiendrait à la catégorie « Accord de Libre-Echange (ALE ou FTA en anglais) + ».

En 1947, de nombreuses nations essayent d'établir un **système de commerce multilatéral** à travers l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), remplacé en 1995 par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui compte 160 pays membres à l'heure actuelle. D'après le principe de la **nation la plus favorisée**, les conditions convenues bilatéralement entre deux membres de l'OMC doivent être offertes à tous les autres membres de l'OMC. L'Accord général sur le commerce des services (AGCS) est un traité de l'OMC entré en vigueur en janvier 1995. Le traité fut créé pour étendre le système de commerce multilatéral au secteur des services, adaptant pour ce secteur le système de commerce des marchandises établi par le GATT. Tous les membres de l'OMC sont signataires de l'AGCS. Le principe de la nation la plus favorisée s'applique également au sein de l'AGCS.

Cependant, parallèlement à ces mécanismes multilatéraux, des **accords commerciaux préférentiels** peuvent aussi être conclus en dehors de l'OMC. Ces accords préférentiels ne bénéficient qu'aux Etats qui les signent, et non pas à tous les membres de l'OMC comme le voudrait la règle de la nation la plus favorisée. Ces accords sont appelés bilatéraux quand ils ne concernent que deux pays, et 'régionaux' quand ils impliquent plus de deux partenaires.

Le nombre d'accords commerciaux préférentiels (hors OMC, donc) a massivement augmenté ces dix dernières années :



Source : [The Regional trade agreements: Facts and figures](#), OMC.



Copyright 2014 by Michael Goodwin. All rights reserved. Illustrations by Dan E. Burr.

Cette évolution est attribuable au fait que l'OMC a échoué à poursuivre son programme selon les principes fixés à sa création, en 1995. Dès le départ, l'Organisation Mondiale du Commerce a suscité une forte opposition des mouvements altermondialistes, qui s'est manifestée au travers de nombreuses protestations dans le monde entier. Les plus connues eurent lieu à Seattle en 1999 et à Gênes en 2001. La pratique de l'OMC veut que les décisions soient prises par consensus. Cela a permis aux pays en développement, majoritaires au sein de l'OMC, de bloquer certains changements voulus par des pays tels que les Etats-Unis et l'Europe. Ces derniers ont donc décidé d'aller de l'avant en-dehors du cadre de l'OMC, et c'est ainsi qu'ils ont eu recours à des accords dits préférentiels répondant à leurs objectifs.

**Le TTIP est représentatif de cette évolution, puisqu'il est négocié en dehors de l'OMC et va plus loin qu'un accord commercial traditionnel.**

## Quel est l'objectif du TTIP ?

### Le méli-mélo du TTIP

La Commission européenne parle parfois d'un accord commercial entre Union Européenne et Etats-Unis. Cependant, comme son nom l'indique, les négociations du TTIP vont au-delà des négociations commerciales traditionnelles : elles ont pour but de créer un **partenariat de libre-échange et d'investissement**, qui comprend bien plus que des règles d'accès au marché (voir plus bas). Pour compliquer encore l'affaire, le concept plus général d'une **zone de libre-échange dans la région transatlantique**, qui existe depuis les années 70, est connu sous le nom de "TAFTA" (en anglais Transatlantic Free Trade Area). Cette zone est plus large que le TTIP puisqu'elle inclut des accords bilatéraux conclus par des pays européens, les Etats-Unis, le [Canada](#) et le Mexique.

Voir aussi le vidéo « [Le traité transatlantique \(TAFTA\) expliqué en quelques minutes](#) », Attac tv



En juillet 2013, les Etats membres de l'UE ont mandaté la Commission européenne pour qu'elle négocie, en leur nom, le fameux TTIP. [Selon la Commission européenne](#) « les négociations ont pour objectif d'éliminer les obstacles au commerce (tarifs douaniers, réglementations superflues, restrictions aux investissements, etc.) dans un large éventail de secteurs économiques, de manière à faciliter l'achat et la vente de biens et services entre l'Union européenne et les États-Unis, qui souhaitent également que leurs entreprises respectives puissent investir plus facilement de part et d'autre de l'Atlantique ».



Une des particularités de ces négociations est leur focalisation sur les « **obstacles réglementaires au commerce** ». En effet, comme il ne reste que peu de barrières traditionnelles au commerce (telles que les barrières tarifaires et les quotas entre les Etats-Unis et l'UE), un des objectifs fondamentaux du TTIP est de « **discipliner** » les **réglementations** pour s'assurer qu'elles ne constituent pas des barrières au commerce. **Ces soi-disant barrières réglementaires que le TTIP a pour but d'abaisser sont en fait des réglementations et des normes établies pour protéger les citoyens.**

Pour **Dean Baker**,  
co-directeur du  
Center for Economic  
and Policy Research à  
Washington, DC,

« La poursuite de politiques de libre-échange n'est qu'une façade qui cache les véritables objectifs du TTIP. La négociation a pour but d'imposer une structure réglementaire et un mécanisme de contrôle international qui ne serait certainement pas approuvé via les processus politiques habituels. **Les règles qui seront mises en place avec cet accord seront très certainement plus favorables aux entreprises et moins favorables aux consommateurs et à l'environnement que les règles actuelles.** Et elles auront certainement pour effet de freiner la croissance économique. »

Le TTIP tombe dans la catégorie des **nouveaux types d'accords commerciaux** qui ne mettent plus l'accent sur « l'abaissement des barrières tarifaires » mais plutôt qui « comprennent des dispositifs institutionnels plus structurés » ([Rapport de l'OMC de 2011](#), p. 114).

## Des retombées positives exagérées ?

D'après une étude du Centre de Recherche en Politique Economique (Londres) intitulée « [Reducing barriers to Transatlantic Trade](#) », (étude commandée par la Commission Européenne), l'économie de l'UE pourrait bénéficier de 119 milliards d'euros (estimation maximale) soit 545 euros de revenu supplémentaire pour chaque famille de quatre personnes – et de la création de nouvelles « opportunités d'emplois ». Mais la façon dont les résultats de cette évaluation ont été communiqués par la Commission n'est pas claire. Ainsi l'échelle de temps considérée n'est pas précisée : le montant des revenus additionnels attendus est à comprendre comme un montant total, et non pas un montant annuel. C'est pour cette raison que deux ONG, les Amis de la Terre et BEUC, ont demandé des clarifications dans [une lettre commune](#) datée du 4 mai 2014. [La Commission a rejeté la critique](#) selon laquelle elle aurait présenté les bénéfices du TTIP d'une manière qui prêterait à confusion.

Pour sa part, le [journaliste britannique Glyn Moody montre](#) que même les meilleures estimations de l'UE en termes de bénéfices économiques apportés par le TTIP ne sont pas très élevées.



**Dans l'absolu, les études devraient identifier et déterminer l'importance relative non seulement des bénéfices mais aussi des coûts liés au TTIP.**

- La libéralisation du commerce engendre **des gains dans certains secteurs**, mais aussi des **pertes dans d'autres secteurs** de la société.
- Quand on compare les pertes subies par les contribuables après la crise – qui peuvent être en partie imputées à la **libéralisation des marchés financiers** – aux bénéfices qui pourraient être tirés du TTIP, la prudence est de mise.
- Il est **beaucoup plus simple de quantifier les coûts de la réglementation que ses avantages**, et les entreprises sont plus organisées et ont des ressources plus importantes pour faire valoir leurs arguments que la société civile.

Le TTIP est aussi conçu comme « **un accord évolutif** », ce qui signifie que le texte pourrait être modifié plus tard (nouveaux accords ou amendements ajoutés a posteriori) au gré de nouvelles négociations. Avec un tel accord, les Etats-Unis et l'UE se mettraient d'accord pour que les modalités précises soient fixées dans le futur, et pour qu'il soit alors possible, en fonction des changements législatifs, politiques ou économiques, de revoir les cadres préalablement adoptés.

Si cela devenait réalité, les aspects pour lesquels aucun accord n'aurait été trouvé durant les négociations seraient mis en suspens, un accord général serait signé, et **les points de désaccord seraient résolus dans une phase postérieure qui laisserait potentiellement moins de place au contrôle démocratique.**



## Le TTIP et les services financiers

Comme le dit [Andrew Lang dans le contexte des règles de l'OMC](#), les accords de libre-échange ont tendance à mettre l'accent sur « *un objectif d'efficacité économique au détriment de toute visée ou objectifs 'sociaux' qui sont en dehors du mandat de l'accord* ». Cela signifie que même si des préoccupations telle que la stabilité financière sont reconnues, **elles ne sont pas le but premier de l'accord**.

Il y a donc une **tension entre d'une part la recherche de sécurité pour le pays ou la région, et d'autre part l'objectif de compétitivité sur les marchés internationaux**. Assurer la stabilité financière tout en combattant la fragmentation des marchés financiers ou en encourageant la concurrence sur les marchés financiers pour soi-disant abaisser le coût pour les consommateurs sont deux types d'objectifs qui doivent être prudemment équilibrés car, loin de relever de considérations purement techniques, ce sont là des questions éminemment politiques.

Plus spécifiquement, Finance Watch a identifié trois aspects du TTIP en lien avec les services financiers:

- **L'accès au marché**
- **Un cadre de coopération en matière de réglementation**
- **La protection des investisseurs**, incluant le mécanisme de règlement des différends entre Etats et investisseurs (les fameux ISDS).

(Cliquez sur les liens ci-dessus pour en savoir plus sur chacun de ces points.)

**Tous ces éléments sont cruciaux en raison des conséquences qu'ils pourraient avoir sur la capacité de l'UE à mettre en place les réglementations appropriées et plus que nécessaires dans le secteur financier.**

## Mais qu'est-ce que le commerce en matière de services financiers ?

Cela fait référence aux services proposés ou achetés à l'étranger (par exemple un citoyen d'un pays A qui ouvre un compte épargne en ligne avec une banque d'un pays B), mais inclut aussi le mouvement trans-frontalier des fournisseurs de services financiers via des investissements ou une présence commerciale (par exemple l'ouverture d'une agence bancaire dans un pays étranger). En d'autres termes, il s'agit bien d'ouvrir le secteur financier aux investissements directs étrangers.



« **Les services financiers** » et **les investisseurs du secteur financier** qui seraient concernés par les règles commerciales du TTIP incluent: tous les services bancaires d'épargne et autres, les services d'assurance, la négociation de titres financiers et de produits dérivés (dont les dérivés « de gré à gré », une pratique risquée car en-dehors des activités contrôlées par les autorités), la gestion des fonds de pension, les services fiduciaires et de conseil fiscal (entre autres, conseil en matière d'optimisation fiscale permettant à des individus ou entreprises d'éviter l'impôt), les services de transfert et de traitement de données financières, les banques commerciales, les banques d'affaires, les fonds spéculatifs ou les fonds de capital-investissement, les bourses (de valeurs et de marchandises), et toutes sortes de prestataires de conseils financiers dont les agences de notation.

**Pour en savoir plus :** « [TTIP undermines financial regulation and leaves citizens unprotected](#) » par Myriam Vander Stichele, chercheuse chez SOMO



## L'accès au marché – une question de libéralisation

Il semble qu'une plus grande libéralisation du secteur des services soit une composante clé du TTIP. En ce qui concerne les services financiers, cela signifie un niveau d'accès au marché qui va plus loin que l'OMC.



Que sont les  
« règles d'accès  
au marché »

### Monsieur Jargon répond à vos questions :

Par le terme « **accès au marché** », les économistes désignent les conditions qui rendent plus ou moins facile l'entrée de biens ou de services sur un marché étranger, c'est à dire la vente de produits et services dans un pays étranger. Plus l'accès est facile, plus le marché est dit libéralisé. Pour les services financiers, le but est de supprimer les barrières non-tarifaires en introduisant des obligations auxquelles les parties sont soumises. Ceci est réalisé au travers d'accords multilatéraux tels que l'AGCS (voir ci-dessus). Une fois que ces obligations sont définies, chaque pays prépare une liste d'engagements plus détaillés.

La liste reprend les (sous)secteurs des services financiers que les pays signataires de l'accord veulent ouvrir de façon permanente aux investissements et au commerce transfrontalier des prestataires de services financiers des pays partenaires (**liste positive**) ainsi que ceux qu'ils ne veulent pas ouvrir (**liste négative**). Cette liste peut par exemple inclure l'échange de produits dérivés de gré à gré, des services fiduciaires, des services de gestion d'actifs (par exemple des fonds spéculatifs). La réglementation de certaines de ces activités est toujours en cours de discussion (par exemple la réforme de la structure des banques ou la limitation de l'effet de levier).

Pour tous les secteurs où des engagements ont été pris, les obligations de l'AGCS ont de grandes chances d'être appliquées dans leur totalité. Il y est notamment stipulé que les prestataires de services étrangers doivent être traités de la même manière que les prestataires nationaux (« **traitement national** »). De plus, certaines restrictions pourraient être interdites, par exemple des restrictions sur le nombre ou la valeur des participants au marché, sur certaines transactions financières, sur la circulation du capital étranger ou sur les monopoles (« **règles d'accès au marché** »).

### Prenons un exemple historique des années 1990 pour illustrer les conséquences que peuvent avoir ces engagements « d'accès au marché », [résumés par Citizens.org](https://citizens.org) :

« Les engagements des Etats Unis à l'OMC représentent les *aspirations* de puissantes entreprises de services financiers qui continuaient de faire pression en interne pour plus de déréglementation. Ces entreprises ont appuyé les engagements des Etats Unis à l'OMC pour ensuite les utiliser au niveau national, poussant le Congrès à changer les lois existantes pour qu'elles se conforment aux engagements pris à l'OMC.

Par exemple, ces entreprises ont œuvré à la révocation du '**Glass-Steagall Act**' de 1933 qui interdisait aux banques de dépôts (ou banques commerciales) de s'engager dans un certain nombre d'activités de marché (banque d'affaires). Cette loi avait été élaborée pour établir des pare-feu entre différents types de services financiers afin que des difficultés dans un secteur ne puissent pas contaminer le système dans son ensemble, causant un effondrement financier tel que celui de la Grande Dépression. Cette loi a ainsi limité l'accès au marché américain des banques étrangères qui combinaient les activités de banque commerciale et de banque d'affaires.

#### **En prenant des engagements d'« accès au marché » dans divers services bancaires, l'administration Clinton a créé un conflit d'intérêt entre les obligations des Etats-Unis auprès de l'OMC et la loi américaine.**

L'administration a reconnu ce conflit et, en vertu de l'AGCS, s'est formellement engagée à modifier le Glass-Steagall Act. Les dispositions du Glass-Steagall Act ont finalement été révoquées en 1999 avec le vote du Gramm-Leach-Bliley Act. [Note de l'éditeur : ce fut le coup de grâce porté à cette loi qui avait déjà subi de nombreuses attaques et avait été régulièrement affaiblie depuis les années 60.]

Les Etats-Unis ont ensuite utilisé les négociations de l'OMC pour **exporter auprès de plus de cent autres pays membres le modèle américain de déréglementation des services financiers**, par exemple via l'Accord sur les services financiers de 1999. »





Il est aisé d'imaginer comment ce scénario pourrait s'appliquer aux futures réformes européennes : la réforme de la structure de banques, qui propose une forme de séparation entre activités de banque commerciale et activité de banque d'affaire pourrait se voir interdite si elle était considérée comme contraire aux règles d'accès au marché : elle pourrait en effet être qualifiée de « *mesure qui restreint ou prescrit des types spécifiques d'entité juridique ou de coentreprise par l'intermédiaire desquels un fournisseur de services peut fournir un service* » (AGCS, article XVI).

De telles mesures ne pourraient être autorisées que si elles figurent sur la liste des activités bénéficiant d'une exemption (voir plus haut). Le TTIP stipule que des exemptions portant sur les 'règles d'accès au marché' sont envisageables. Ces exemptions sont appelées des « **clauses de sauvegarde particulières relatives aux normes prudentielles** » et autorisent les Etats à prendre des mesures (qui sinon violeraient les règles du TTIP) visant à garantir la stabilité financière ou à protéger les investisseurs ou des déposants. Cependant cette clause stipule que les mesures prudentielles ne doivent « *pas être plus contraignantes que nécessaire* » !

En effet, [d'après une copie du projet de mandat de négociation de la Commission européenne \(diffusée suite à une fuite\)](#) l'objectif de libre-échange prévaut sur la réglementation prudentielle. Et même si le paragraphe 39 suggère que « *en cas de sérieuses difficultés* » des exceptions au TTIP pourraient être appliquées aux « *politiques monétaires et de change ou en matière fiscale et en matière de contrôle prudentiel* », **en pratique, le lobby financier pourrait argumenter que les réglementations proposées sont « plus contraignantes que nécessaire », contribuant de ce fait à ce que des mesures visant à empêcher qu'une nouvelle crise financière éclate ne voient jamais le jour.**

Comme [l'explique Michael S. Barr \(à droite\), un professeur de droit américain et l'un des principaux architectes de la loi Dodd-Frank Wall Street Reform](#), l'idée introduite dans le TTIP selon laquelle les réglementations ne doivent pas être plus contraignantes que nécessaires **contredit les leçons de la crise: il est impossible d'anticiper tous les problèmes, d'où la nécessité de mettre en place des mesures préventives.**



**Or les règles d'accès au marché dans les services financiers pourraient bien réduire la capacité de l'UE à mettre en place de telles mesures alors même qu'elles pourraient nous protéger d'une prochaine crise.**

## Un cadre de coopération en matière de réglementation

L'ambassadeur des Etats-Unis en Europe Anthony L. Gardner admettait en juillet 2014 qu'il y aurait bien un chapitre sur l'accès aux marchés financiers dans le TTIP. Sur un autre volet du TTIP, par contre, les Etats-Unis sont plus réservés et ne voient pas « *ce qu'apporterait un mécanisme formel de dialogue sur la réglementation financière dans un accord commercial.* » (Voir [l'interview de M. Gardner sur Euractiv](#), 14 juillet 2014).

De son côté, la Commission européenne est toujours en faveur de l'inclusion d'un nouveau cadre de coopération entre UE et US consacré à la réglementation des services financiers. Les objectifs sont de :

- Eviter que des réglementations ne créent de nouveaux obstacles au commerce des services financiers : la finalité est de créer un marché efficace pour les entreprises financières;
- Rendre les réglementations existantes plus compatibles entre l'UE et les Etats-Unis;
- Institutionnaliser la coopération réglementaire dans le but par exemple de discuter de conflits au sujet de certaines réglementations tout en s'assurant que les conclusions de ces dialogues respectent le TTIP.

**Quelles seraient les conséquences?** La Commission européenne souhaiterait harmoniser les réglementations financières de part de d'autre de l'Atlantique. Ceci aurait pour but d'éviter que des entreprises financières ne soient soumises à des lois différentes (une aux Etats-Unis et une dans l'UE) ou puissent exploiter la plus faible des deux. Mais en pratique, cela pourrait se traduire par des négociations de textes réglementaires avant même que ceux-ci ne soit soumis au débat parlementaire, mettant à l'épreuve des principes démocratiques fondamentaux. Ces mécanismes de coopération ne comptent pas l'amélioration des services aux citoyens ou la prise en compte des besoins financiers de l'économie réelle (dont les PME) dans leurs objectifs. Par ailleurs, la coopération renforcée en matière de réglementation devrait être assortie d'une proposition équivalente en matière de supervision, une étape qui serait essentielle au maintien de la stabilité du système financier.

# Faites la connaissance de TiSA, le grand frère de TTIP !

D'autres accords bilatéraux et multilatéraux importants sont actuellement en cours de négociation, avec pour objectif de poursuivre encore la libéralisation des services financiers. [L'Accord sur le commerce des services](#), plus connu sous son acronyme anglais **TiSA** (Trade in Services Agreement) est négocié entre plus de 50 pays, dont les 28 pays de l'UE et la plupart des membres de l'OMC. Un des objectifs spécifiques du TiSA est de constituer un précédent pour d'autres négociations sur les services. Les règles du TiSA sur la réglementation des services financiers pourraient aller plus loin que ce qui est discuté dans le cadre du TTIP (par exemple un gel des réglementations).

## La protection des investisseurs, dont le mécanisme de règlement des différends entre Etats et investisseurs (ISDS)

Le TTIP inclut un système de protection des investisseurs, et plus particulièrement un mécanisme de règlement des différends entre Etats et investisseurs (ISDS, Investor-to-State Dispute Settlement en anglais). Un tel mécanisme a pour but de permettre à des entreprises et autres investisseurs de poursuivre en justice un Etat s'ils considèrent avoir été victimes d'« [expropriation directes ou indirectes](#) ». Ceci inclut les cas où des réglementations nuiraient aux profits (futurs) des investisseurs. En d'autres termes : **des banques et autres sociétés financières pourraient poursuivre des gouvernements financiers pour un manque à gagner résultant de réglementations** pourtant nécessaires pour éviter une prochaine crise financière.

**Les principes mêmes d'un tel mécanisme sont anti-démocratiques, car ils permettent aux investisseurs de remettre en cause des réglementations légitimes, élaborées et votées par des institutions démocratiques dans l'optique de protéger les citoyens.** Par ailleurs, si un investisseur venait à avoir gain de cause auprès d'une cour d'arbitrage privée, l'Etat en question pourrait se voir imposer une amende, payée donc par le contribuable, et se comptant potentiellement en milliards d'euros.

**Il n'est donc pas étonnant que ce projet rencontre une forte opposition de la société civile !** En réaction, la Commission européenne a lancé [une consultation publique sur ce mécanisme de règlement des différends entre Etats et investisseurs](#) en mars 2014. En l'espace de quelques mois (jusqu'à la date de clôture de la consultation en juillet) la consultation a généré [un nombre exceptionnellement élevé de réponses](#) : près de 150 000 contributions, dont plus de 99% en provenance de citoyens ! Une grande partie de ces réponses ont été soumises collectivement à travers des actions coordonnées de la société civile. Comme de nombreuses autres ONG, Finance Watch s'est clairement prononcé contre les ISDS. Mais malheureusement, la consultation ne posait pas la question la plus importante : [les ISDS sont-ils nécessaires ?](#)

Les tribunaux d'arbitrage privés que constituent les ISDS sont déjà très répandus. L'avantage est qu'il est possible d'analyser ce à quoi conduit l'existence de tels tribunaux, et les conclusions sont claires : d'une part le nombre de cas de poursuites ne cesse d'augmenter, d'autre part dans de nombreux cas, des réglementations ont été attaquées et même retirées par le biais de tels mécanismes. Et sans aller jusqu'au tribunal d'arbitrage, la simple menace d'une attaque en justice peut avoir pour effet de freiner les régulateurs dans leurs ambitions (« [trilosité réglementaire](#) »).

Prenons le cas (réel !) de cette entreprise qui s'est attaquée à un gouvernement pour des mesures prises pour lutter contre la crise financière : en mai 2013, des investisseurs slovaques et chypriotes ont attaqué la Grèce pour avoir procédé en 2012 à une opération sur sa dette qui leur était défavorable. Pourtant cette opération était conditionnelle à l'obtention d'une aide financière de l'UE et du Fonds Monétaire International (FMI). Les Nations Unies et le FMI ont tous deux mis en garde contre des mécanismes de protection des investisseurs qui peuvent sévèrement limiter la capacité des Etats à combattre les crises économiques et financières. [Découvrez ici certains cas emblématiques !](#)



# PARTIE 2 : LE DÉBAT

## Faut-il vraiment libéraliser la finance encore davantage ?

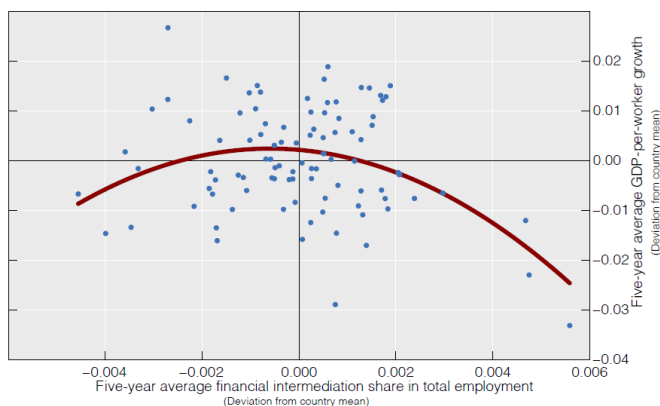
La question de fond à laquelle il est crucial de répondre est de savoir s'il est nécessaire de libéraliser encore davantage le secteur financier. L'hypothèse sous-jacente à l'inclusion des services financiers dans le TTIP est que l'économie américaine et européenne bénéficierait d'un secteur financier plus grand. Or cette hypothèse est a priori fautive, et des travaux de plus en plus nombreux le démontrent.

Par ailleurs, la crise financière – la pire depuis des décennies – trouve ses origines dans la déréglementation de la finance lancée dans les années 80. Nous ne pouvons donc tout simplement pas partir du principe que la libéralisation financière est désirable en elle-même. Il est essentiel d'interroger et de vérifier ce postulat qui a été à l'origine des déréglementations passées.

**Il est donc indispensable d'évaluer le rôle des libéralisations passées dans la crise et l'augmentation des risques systémiques avant d'aller vers encore plus de libéralisation.**

De récentes recherches ont montré qu'il peut y avoir « trop » de finance ! Dans ce cas, le trop-plein de finance n'a (quasi) pas de valeur ajoutée pour la croissance économique réelle, et peut même avoir des conséquences négatives si un certain niveau de financiarisation est dépassé.

Financial sector share in employment and growth<sup>1</sup>



Une [étude récente de la Banque des règlements internationaux](#) a identifié que « les banques et les marchés favorisent la croissance économique de façon complémentaire, mais il y a également un point d'inflexion : au-delà de celui-ci, plus d'intermédiation bancaire ou des marchés plus grands ont un impact négatif sur la croissance ».

Ce graphique montre que la relation entre la croissance et la part du secteur financier dans l'emploi forme un U inversé. Cela signifie qu'en deçà d'un certain niveau, une augmentation de la part du secteur financier dans

l'emploi est associée à une plus grande croissance du PIB par travailleur. Mais il y a un seuil au-delà duquel le secteur financier devient un frein à la croissance de la productivité. Et ce seuil a été largement dépassé par tous les pays développés depuis un bon moment !

Ces résultats ont été confirmés par [une étude du FMI](#) qui conclut que « dans les pays où le secteur financier est particulièrement grand » comme aux Etats Unis ou en Europe, « **il n'y a pas de corrélation positive entre le développement de la finance et la croissance économique.** »

Il serait intéressant de prendre ceci en considération avant de promouvoir une plus grande libéralisation par le TTIP...



Copyright 2014 by Michael Goodwin. All rights reserved. Illustrations by Dan E. Burr.

## « Vous ne combattez pas la peur par les ténèbres »

Depuis le début des négociations entre la Commission Européenne et les représentants des Etats-Unis en juillet 2013, le TTIP a été fortement critiqué par les organisations de la société civile. En effet, le TTIP pourrait nuire aux citoyens et à la société au sens large en abaissant les normes réglementaires. En dépit de cela, les discussions se sont déroulées à huis-clos. Le texte du mandat de la Commission et les autres documents clés ne sont pas rendus publics, et les députés européens n'y ont qu'un accès limité. **Ce manque de transparence alimente la spéculation et rend impossible un débat sur le TTIP qui serait fondé sur des faits.**

*« Vous ne combattez pas la peur par les ténèbres... Le public a raison de se méfier du TTIP car nous ne savons tout simplement pas quels sont les véritables enjeux. Il n'est pas tolérable que les citoyens aient à se contenter de documents ayant fait l'objet d'une fuite pour prendre connaissance de ce qui est en train d'être négocié en leur nom. Les engagements pris publiquement en termes de transparence doivent être respectés et conduire à la diffusion adéquate et détaillée du contenu des négociations. »*

**Thierry Philipponnat, mars 2014**



Même si la Commission européenne a tenté de pallier les problèmes de manque de transparence dans les négociations commerciales dans sa fiche d'information de juin 2013, ou à travers l'organisation de réunions publiques avec les parties prenantes ([comme celle de juillet 2014 lors de laquelle des manifestants ont réclamé la publication des textes originaux](#)), ces initiatives ne sont pas suffisantes pour contrebalancer le fait que le manque de transparence ne permet pas une participation citoyenne efficace au débat.

*« Si la transparence faite sur un accord commercial amenait à une opposition massive du public, alors cet accord ne devrait pas faire partie de la politique des Etats Unis. »* **Sénateur Warren - juin 2013**

**L'opacité des négociations** ne permet pas un contrôle démocratique efficace et une pleine participation des parties prenantes dans toutes les étapes des négociations. Si elle n'est pas impliquée activement dans les négociations, la société civile ne peut pas comprendre comment les différentes provisions du traité interagissent les unes avec les autres.

**C'est pourquoi Finance Watch et 250 autres organisations et réseaux ont, dans une lettre à la Commission européenne, appelé à ouvrir les négociations commerciales entre les Etats Unis et l'UE et à rendre le processus plus transparent.**



[Vous pouvez lire la lettre ici](#)



# Démystifier les affirmations du lobby financier

## Ce qu'on entend dire

« Inclure les services financiers dans le TTIP rendra le marché financier plus grand, plus intégré et plus sûr, ce qui contribuera à la croissance économique et à la création d'emplois. »

## Finance Watch

La croyance qui soutient tout l'édifice du TTIP est que plus de finance (et plus de commerce, de façon générale) est une bonne chose – mais est-ce vraiment le cas ? En réalité, il n'est pas prouvé que plus de finance conduit à plus de croissance, et c'est même plutôt l'inverse ! Les économies européenne et américaine ont déjà des secteurs financiers gigantesques ; **plus de financiarisation conduira à une moindre croissance et à une plus grande instabilité financière.** Par ailleurs, plusieurs études ont démontré que plus de financiarisation conduit à une plus grande inégalité de revenus et à plus de chômage.

(Voir plus haut : « Faut-il vraiment libéraliser la finance encore davantage ? »)

« Les négociations commerciales devraient être soumises à un certain niveau de confidentialité afin de protéger les positions stratégiques et les intérêts des négociateurs. Et de toute façon, les négociations du TTIP sont les plus transparentes qu'il y ait jamais eu pour un accord de libre-échange. »

Comme [l'explique l'organisation de la société civile Corporate Europe Observatory](#), la Commission a publié certains des documents de négociation entre l'UE et les Etats-Unis – mais le reste est toujours secret. **Certaines informations importantes, comme le mandat de négociation qu'a confié le Conseil à la Commission, ne sont toujours pas officiellement publiquement disponibles!**

Enfin, l'argument selon lequel les négociations devraient être secrètes ne tient pas la route : dans les négociations de l'OMC, tous les Etats (dont les Etats de l'UE) rendent leurs positions publiques. Pourquoi pas dans le cas du TTIP ?

« Il est nécessaire que les Etats Unis et l'UE harmonisent leurs réglementations financières, et se coordonnent quand ils élaborent de nouvelles règles. Ainsi, les entreprises financières pourront plus facilement exercer leurs activités des deux côtés de l'Atlantique, avec au final une réduction des coûts pour les consommateurs. »

Vouloir plus de coopération (ou « convergence réglementaire ») paraît logique, n'est-ce pas ? Mais voilà le hic : une telle coopération est déjà possible, que ce soit dans des forums spécifiquement dédiés au dialogue entre les Etats-Unis et l'UE comme le [Dialogue réglementaire sur les marchés financier](#), ou via des agences internationales comme le Conseil de Stabilité Financière (FSB en anglais), le Comité de Bâle, ou l'Organisation internationale des commissions de valeurs (IOSCO en anglais). En fait, **la coopération bilatérale prévue dans le TTIP va à l'encontre du travail mené par les institutions qui essaient de construire un ensemble globalement cohérent de réglementations** (coopération multilatérale).

Enfin, il y a un risque que ce soit le plus petit dénominateur commun qui l'emporte quand les deux côtés harmonisent leurs lois et normes ou introduisent un système de reconnaissance mutuelle. Ce que l'on appelle communément un « nivellement vers le bas » pourrait bien débiter aux dépens des citoyens-contribuables-consommateurs. Le Commissaire européen Karel De Gucht tente d'apaiser les peurs en disant qu'il n'y aura pas de réduction de normes, mais les informations disponibles à l'heure actuelle ne permettent pas d'en être assuré.

« Nous avons besoin d'un mécanisme de règlement des différends entre Etats et investisseurs (ISDS) pour garantir un niveau de protection adéquat des investisseurs. »

Les ISDS ont été créés pour s'assurer que les investisseurs étrangers ne seraient pas victimes d'abus dans des pays ayant des systèmes juridiques faibles. Mais les Etats-Unis et l'UE ont des systèmes juridiques parmi les plus solides et matures du monde ! Cela signifie qu'il y a déjà de nombreux moyens de garantir que **les investisseurs jouissent d'un niveau de protection élevé.** Alors, pourquoi est-ce que les investisseurs étrangers devraient avoir plus de droits que les autres, citoyens, institutions publiques, entreprises nationales, etc... ?

Les ISDS, de plus, amènent **un risque de 'frilosité réglementaire'** : des parlements ou des gouvernements démocratiquement élus pourraient refréner leur volonté de voter certaines réglementations visant à protéger les citoyens ou l'environnement par peur que des entreprises les contestent auprès de tribunaux d'arbitrage et n'obtiennent gain de cause. Dans tous les cas, [cela pourrait coûter très cher à l'Etat...](#) c'est-à-dire aux contribuables !



## Qu'en pense Finance Watch ?

Selon Finance Watch, la nécessité d'inclure les services financiers dans le TTIP n'est pas démontrée. L'approche de l'UE sur la coopération en matière de réglementation financière dans le cadre du TTIP nous fait craindre un nivellement par le bas de la réglementation des services financiers, alors que c'est d'un renforcement de celle-ci dont nous avons besoin !

### Finance Watch s'exprime lors d'une audition au Parlement européen



Le Secrétaire Général de Finance Watch a été auditionné par la Commission économique et monétaire (ECON) du Parlement européen le 18 mars 2014 et a soulevé trois points importants. Premièrement, dans le TTIP, l'intérêt général ne semble pas primer sur les autres intérêts. Deuxièmement, un accord de libre-échange est le mauvais endroit pour poursuivre un objectif de convergence réglementaire. Troisièmement l'harmonisation des réglementations passe par une coopération en matière de supervision : ceci permettra une application cohérente des règles d'un pays à l'autre. Le TTIP ne permet pas de garantir cela pour le moment.

Regardez la [vidéo de 5 minutes](#) de Thierry Philipponnat

- D'après le [mandat de négociation \(obtenu par des fuites\) de la Commission](#) certains aspects des négociations semblent affaiblir la capacité des décideurs politiques à faire primer l'intérêt général sur les intérêts privés. Cela inverse donc l'ordre normal des priorités, en vertu duquel **l'intérêt général prime sur les intérêts privés**.
- Finance Watch appelle les responsables politiques à publier une analyse par secteur des bénéfices supposés du TTIP afin de démontrer en quoi l'inclusion des services financiers dans les chapitres d'accès au marché et de coopération en matière de réglementation serait **bénéfique à la société dans son ensemble**.
- Il n'y a toujours pas de réelle évaluation de l'impact des cycles précédents de libéralisation des services financiers et du rôle qu'ils ont joué dans l'interconnexion croissante, la formation de bulles financières, leur éclatement et la propagation rapide des risques tout autour du globe dans le contexte de la dernière crise financière. **Une telle évaluation devrait être menée avant qu'une libéralisation plus prononcée ne soit envisagée**.
- **Un accord de libre-échange ne fournit pas le cadre approprié à la convergence réglementaire** : la convergence en matière de réglementation financière est un bon objectif, mais à notre avis, un traité de libre-échange est le mauvais endroit pour le poursuivre. De nombreux organismes internationaux (le FSB, le Comité de Bale et IOSCO par exemple) ou bilatéraux (comme le Dialogue réglementaire UE/EU sur les marchés financiers) ont des mandats incluant la réglementation financière. Nous devrions avoir pour priorité de les réformer et de les améliorer au lieu de miner leurs efforts à travers le TTIP.

Pour en savoir plus, [lisez notre dossier sur le TTIP](#).

## Conclusion

Le tollé général contre le TTIP est particulièrement virulent, ce qui n'est pas surprenant au vu des nombreux secteurs qu'il couvre – et qui vont bien au-delà de la finance. Le TTIP pourrait de ce fait avoir des conséquences significatives sur notre vie, allant de la sécurité alimentaire aux normes de santé en passant par la protection de l'environnement et la protection des consommateurs.

Ce dossier s'est seulement attaché à évaluer les conséquences possibles de l'inclusion des services financiers dans le TTIP, dût-il être voté. Et sur cette question, la réponse de Finance Watch est très claire : **les citoyens de part et d'autre de l'Atlantique seront mieux protégés et se porteront sûrement mieux si les services financiers ne font pas l'objet d'un tel accord!**

Si vous souhaitez en savoir plus sur d'autres aspects du TTIP ou si vous voulez vous engager sur ces thématiques, nous avons préparé une sélection de liens utiles (ou divertissants !) ci-dessous.



## Vous voulez agir ?

### Informez-vous !

Pour approfondir vos connaissances sur le TTIP, voici quelques liens utiles :

#### Documents / sites internet officiels

- **Commission européenne** : [informations générales](#) (en français); [consultation ISDS](#) (en anglais)
- La [page internet](#) du **Représentant des États-Unis pour le commerce** consacrée au TTIP ; [la page internet](#) de la **Mission des États-Unis auprès de l'UE** consacrée au TTIP

#### Publications de Finance Watch

- **Audition à la Commission ECON du Parlement européen** sur l'inclusion des services financiers dans le TTIP ([vidéo](#))
- Réponse à la **consultation sur les ISDS** ([pdf, en anglais](#)) et article de blog sur ce sujet ([page internet](#))
- **Dossier en ligne sur le TTIP** ([page internet, en anglais](#))
- **Lettres ouvertes** de la part de nombreuses organisations de la société civile, soutenues par Finance Watch, au sujet de la [réglementation financière et TTIP](#) (1 octobre 2014) et de la [transparence](#) (19 mai 2014)

#### Plus d'informations :

- « **Le traité transatlantique, un typhon qui menace les Européens** », de Public Citizen's Global Trade Watch, Le Monde Diplomatique, novembre 2013 ([article](#))
- « **Le Grand marché transatlantique** », Le Monde diplomatique, juin 2014 ([dossier web](#), pour abonnés)
- « **Le Grand Marché Transatlantique, de quoi s'agit-il?** », Collectif Stop TAFTA ([fiche explicative](#))
- « **TAFTA – le Grand Marché transatlantique** », Attac France ([pages internet](#))
- « **Le traité transatlantique expliqué par les lobbyistes, c'est lol !** », Marianne ([article](#))
- « **TAFTA – L'Accord commercial US-UE** », Quadrature du net ([page internet](#))
- « **TTIP Negotiations and Financial Services. Issues and Problems for Financial Services Regulation** » par SOMO, 16 octobre 2013 ([pdf](#), en anglais)
- « **Leaked document shows EU is going for a trade deal that will weaken financial regulation** », par CEO et SOMO, 1 juillet 2014 ([analyse](#), en anglais)
- « **Le traité transatlantique (TAFTA) expliqué en quelques minutes** », Attac, 30 septembre 2014 ([vidéo](#))
- **Economix explique « Free Trade »** ([cartoon](#))

### Impliquez-vous !

Différentes initiatives sont menées par des organisations de la société civile ou d'autres pour exprimer leurs préoccupations ou pour protester activement contre le TTIP. Voici certaines de ces initiatives :



- **Alliance Stop TTIP** : <http://stop-ttip.org/> (L'Alliance Stop TTIP a lancé une initiative citoyenne européenne contre TTIP qui a été [bloquée par la Commission européenne](#) le 10 Septembre 2014. Par conséquent, ils ont commencé une initiative citoyenne européenne auto-organisée contre TTIP et CETA.)
- **Collectif Stop TAFTA** : <http://www.collectifstopptafta.org/> (français)
- **No TTIP** : <http://nottip.org.uk> (anglais)
- **Campact Campaign** : <https://www.campact.de/ttip/> (allemand)
- **TTIP Unfairhandelbar** : <http://www.ttip-unfairhandelbar.de/> (allemand)

## **A propos de Finance Watch**

Finance Watch est une association indépendante et non partisane sans but lucratif qui a été créée en 2011 pour établir un contrepoids au puissant lobby de l'industrie financière. Notre mission est de renforcer la voix de la société et de la faire peser dans les réformes de la réglementation financière. Il s'agit de communiquer les arguments découlant de l'intérêt général auprès des politiques et des citoyens et de les mobiliser. Nos membres incluent des groupes de la société civile ainsi que des membres individuels, aidés dans cette mission par une équipe d'experts financiers.

**Pour en savoir plus :**  
**[www.finance-watch.org](http://www.finance-watch.org)**



**Finance Watch**

Finance Watch  
Rue d'Arlon 92  
1040 Bruxelles  
Tel: + 32 (0)2.880.0430

**[www.finance-watch.org](http://www.finance-watch.org)**